

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.051

L'An Deux Mille Trois, le 22 avril à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

14 AVRIL 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

14 AVRIL 2003

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

MM. CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, Mlles ISENDICK, LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. DENIS représenté par M. LE GUEUT  
M. BUJARD représenté par M. HUGENDOBLER  
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE  
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER  
Mlle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENTS-EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. FAVRE, GUIARD,  
Mme JOLY, M. MERLE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 22  
Nombre de Votants : 28

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : BOULEVARD GARNIER - CD 25  
PROCEDURE DE RETROCESSION VERS LA VOIRIE COMMUNALE

**VOTE** : UNANIMITE

Des procédures relatives au déclassement des voies nationales et départementales sont entreprises sur le territoire de la commune de ROYAN.

Dans le cadre du dossier concernant le Chemin Départemental 25, dénommé boulevard Garnier, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'émettre un avis de principe sur la rétrocession de cet axe par le Département à la Ville de ROYAN.

Le projet consiste à mettre en place la procédure permettant le déclassement d'une partie du C.D. 25, dit boulevard Garnier, ainsi que la retrocession et le classement de cette voie dans la voirie communale.

Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de cette procédure, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des travaux du 12 mars 2003
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'approuver le projet visant à mettre en place la procédure relative à la rétrocession du C.D. 25, dénommé boulevard Garnier, vers la voirie communale
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 avril 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**